

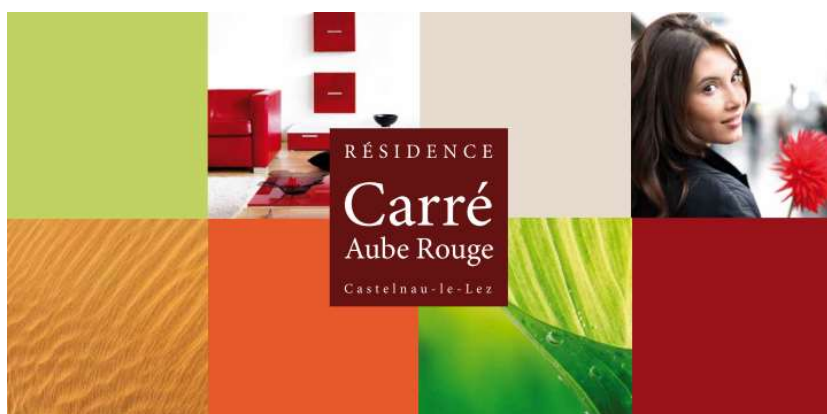
CARRE AUBE ROUGE

CASTELNAU LE LEZ

NOTICE DESCRIPTIVE

APPARTEMENTS EN DUPLEX AU RDC type maison de ville (7 unités) :

Villa 1 / Villa 2 / Villa 3 / Villa 4 / Villa 5 / Villa 6 / Villa 7



Notice descriptive prévue par l'article 18 du décret n° 67-1166 du 22 décembre 1967 et publiée en annexe de l'arrêté du 10 mai 1968
(J.O. du 29 juin 1968)

Maitre d'Ouvrage :

SCCV CARRE AUBE ROUGE
488 Route de Nîmes
34 170 CATELNAU LE LEZ

1. CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

Le programme CARRE AUBE ROUGE à Castelnau-le-Lez porte sur la construction de 30 logements répondant à la réglementation RT 2005 label BBC.

1.1. INFRASTRUCTURE

1.1.1. Fouilles

Fouilles en pleine masse pour mise à la côte de la plate-forme.

Fouilles en rigole ou en trou pour regards et tuyaux d'évacuation si nécessaire.

Remblaiement autour du bâtiment.

Evacuation des excédents.

1.1.2. Fondations

Suivant données étude de sol et étude béton armé, semelles filantes et isolées en béton.

1.2. MURS ET OSSATURE

1.2.1. Murs du sous-sol

1.2.1.1. Murs périphériques

Réalisés par des voiles béton armé suivant calculs de structure, ces murs sont drainés en pied et revêtus de 2 couches d'enduit bitumineux. Ceci ne constitue pas une étanchéité.

1.2.1.2. Murs de refends

Réalisés par des voiles béton armé suivant calculs de structure.

1.2.2. Murs de façades

De l'extérieur vers l'intérieur :

*** sur parties habitables :**

- enduit revêtement plastique épais.
- voiles en béton banché de 16 cm d'épaisseur minimum.
complexe isolant comprenant 1 cm de plâtre et 10 cm de polystyrène suivant étude thermique RT2005

*** sur parties non habitables :**

- enduit revêtement plastique épais.
- voiles en béton banché de 16 cm d'épaisseur minimum.
- complexe isolant comprenant 1 cm de plâtre et 10 cm de polystyrène suivant étude thermique RT2005 ou procédé d'Isolation Thermique par Extérieur (ITE) suivant étude thermique RT2005

1.2.3. Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Murs en béton banché armé suivant calculs de structure, épaisseur 16 cm minimum suivant étude structure

1.2.4. Murs séparatifs

- Entre logements privatifs contigus

Murs en béton banché armé suivant calculs de structure, épaisseur 18 cm minimum suivant études de structure.

- Entre logements privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs, halls et locaux divers)

Murs en béton banché armé suivant calculs, épaisseur 16cm minimum suivant études de structure.

1.3. PLANCHERS

1.3.1. Planchers sur étage courant

Plancher dalle pleine en béton armé suivant étude de structure ou prédalle.

1.3.2. Planchers sous terrasses

*** sur parties habitables:**

Plancher dalle pleine en béton armé suivant étude structure ou prédalle.

*** sur parties non habitables :**

Plancher dalle pleine en béton armé suivant étude structure ou prédalle.

1.3.3. Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts (parking, sous-sols, commerces, local poubelles) **ou de plain-pied**

Plancher dalle pleine en béton armé suivant étude structure ou prédalle.

Sous face avec projection isolant thermique et coupe-feu suivant étude thermique RT2005 et réglementation en vigueur ou polystyrène .

1.3.4. Planchers dallages

Dallage en béton armé épaisseur suivant étude structure sur l'emprise du sous-sol.

1.3.5. Planchers sous toiture-terrasse

Plancher dalle pleine en béton armé suivant étude structure ou prédalle, isolation thermique selon étude thermique RT2005.

1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION / FAUX-PLAFONDS

1.4.1. Entre pièces principales

Cloisons constituées de 2 plaques de plâtre de 10 mm reliées par un réseau alvéolaire, épaisseur totale 5 cm.

1.4.2. Entre pièces principales et pièces de service

Cloisons constituées de 2 plaques de plâtre de 10 mm reliées par un réseau alvéolaire, épaisseur totale 5 cm.

1.4.3. Cloisons des gaines techniques :

Cloisons à l'intérieur des logements type ROCKPLAC constituées de deux plaques de plâtre de 10mm collées sur une âme en laine de roche

1.4.4. Faux plafonds et soffites :

Faux plafonds et soffites à l'intérieur des logements par deux plaques de plâtre de 13mm

1.5. ESCALIERS

Escaliers préfabriqués ou coulés en place en béton armé accès sous-sol, RDC, R+1, R+2 et R+3.

1.6. CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION

1.6.1. Ventilation

Ventilation mécanique contrôlée individuelle hygroréglables par caisson situés en faux plafonds dans les pièces humides.

1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1. Chutes d'eaux pluviales

Chutes en PVC

1.7.2. Chutes d'eaux usées

Chutes en PVC.

1.7.3. Canalisations en sous-sol

Canalisations en PVC.

1.7.4. Branchements aux égouts

Par regards et canalisations PVC, réseaux séparatifs eaux pluviales / eaux usées.

1.8. TOITURES1.8.1. Etanchéité et accessoires

Terrasses inaccessibles : Etanchéité avec protection par gravillons.

Terrasses accessibles: Etanchéité avec protection dalles sur plots en béton.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

L'isolation thermique des logements et les modes de production de chaleur et d'eau chaude choisis, permettent aux logements de la résidence de répondre à la RT2005 et d'obtenir le label BBC (Bâtiment Basse Consommation).

2.1. SOLS ET PLINTHES

2.1.1. Sols et plinthes

Carrelage en grès émaillé 45 x 45 cm, pose sur isolant phonique, plinthes assorties au sol

2.1.2. Sols des terrasses et loggias

Terrasses RdC revêtues de revêtement stabilisé ou de pavés autobloquants ou de nidagravel ou de dalles gravillonnées sur lit de sable ou de platelage bois ou de béton désactivé/coloré ou béton brut.

2.2. REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QU'ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS)

Revêtements muraux des pièces humides :

Faïences 20 x 40 ou 25 x 33 cm collées, joints au mortier spécial rejointoiement dans les salles de bains et les salles d'eau :

- au droit des baignoires et des douches, sur une hauteur de 2.00m compris tablier de baignoire. nChoix de faïence assortie au carrelage du sol.

Une trappe d'accès au siphon et à la robinetterie sera prévue dans le tablier de la baignoire.

2.3. PLAFOND / ISOLATION

2.3.1. PLAFONDS DES PIECES INTERIEURES

- Plafond en dalle BA

Faux-plafond et soffites en plaques de plâtre de 13mm posé sur ossature métallique avec isolation par laine de roche sur certaines zones.

2.3.2. SOUS FACE DES TERRASSES ET DEBORDS

Peinture acrylique mate à la pliolite, couleur selon choix architecte.

2.4. MENUISERIES EXTERIEURES

Fenêtres, portes fenêtres ouvrant à la française et châssis coulissants en PVC blanc (suivant plans), double vitrage, épaisseur suivant dimensions, suivant l'étude thermique RT2005 et la réglementation acoustique.

2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS

Baies, fenêtres, portes fenêtres ouvrant à la française et châssis coulissant

Volet roulant monobloc avec caisson isolé, tablier en PVC blanc, manœuvre par commande électrique pour baies séjour .

Ou volets coulissants en applique extérieur selon plans.

Coffres apparents à l'intérieur des pièces.
Les salles de bains et salles d'eau n'ont pas de volet.

2.6. MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1. HUISSERIES ET BATIS

Huissieries métalliques d'épaisseur variable suivant qu'elles sont posées en cloisons ou dans voiles béton.
Huissieries métalliques avec joint isophonique pour les portes palières des logements.

2.6.2. PORTES INTERIEURES

Portes à âme alvéolaire post-formées prépeint avec béquille sur rosace.

2.6.3. PORTES PALIERES

Bloc porte métallique isolée, affaiblissement acoustique suivant étude acoustique, serrure 3 points, plinthes avec rejet d'eau, viseur optique y compris numérotation des logements.

2.6.4. PORTES DE PLACARDS

Selon plans architecte :

- Placards d'une largeur supérieure à 0.90 m : portes de placards à vantaux coulissants, en panneaux d'aggloméré mélaminé revêtu d'une finition – 4 choix de décor.

- Placards d'une largeur inférieure ou égale à 0.90 m : portes coulissantes ou pivotantes selon le cas.

Equipements intérieur par partition 2/3 penderie avec tringle et 1/3 avec 4 étagères pour placard d'une largeur supérieure à 1.20m.

Equipements intérieur par tablette avec tringle pour placard inférieur à 1.20m.

2.6.4. PORTES DE PLACARDSEscaliers intérieurs

L'escalier d'accès des niveaux R+1 des villas sera fait en bois.

2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1. GARDE-CORPS-

Plusieurs configurations suivant plans :

- Garde-corps en béton armé
- Garde-corps composé d'un muret en béton armé et de lisses métalliques
- Garde-corps métallique (cadre + barreau verticaux)
- Garde-corps réalisés en tube verticaux avec une main courante côté intérieur.

Toutes les pièces métalliques recevront une galvanisation et peinture de finition par thermolaquage.

2.7.2. HABILLAGE TERRASSE

Structure composé de tubes métalliques sur ossatures verticales ou horizontales selon plans de l'architecte.
Toutes les pièces métalliques recevront une galvanisation et peinture de finition par thermolaquage.

2.8. PEINTURES, PAPIERS, TENTURES

2.8.1. PEINTURES EXTERIEURES

2.8.1.1. Sur serrurerie

- Les ouvrages en acier sont thermolaqués

2.8.1.2. Murs et plafonds des terrasses

Plafonds 2 couches de peinture acrylique.

Murs : enduit revêtement plastique épais

2.8.2. PEINTURES INTERIEURES

2.8.2.1. Sur menuiseries

2 couches de peinture acrylique satinée sur portes et huisseries

2.8.2.2. Sur murs

Pièces sèches des logements :

- V : Peinture lisse acrylique blanche

Pièces humides des logements :

- V : Peinture lisse acrylique satinée

2.8.2.3. Sur plafonds

2.8.2.4. Sur canalisations, tuyauterie, chutes, éléments de chauffage et divers

2 couches de peinture glycérophtalique satinée blanche

2.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1. EQUIPEMENTS MENAGERS

Robinetterie

Evier en grès blanc 1 ou 2 bacs selon plan, 1 égouttoir robinetterie mitigeuse avec meuble sous évier 2 portes, 1 étagère en mélaminé blanc.

Attentes pour vidange lave-linge et lave-vaisselle selon plans..

Robinets avec raccord au nez pour alimentation lave-linge et lave-vaisselle selon plans

2.9.2. EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

Canalisations encastrées ou apparentes ponctuellement.

2.9.2.1. Distribution d'eau froide

En tube cuivre ou polyéthylène réticulé type PER, encastré en dalle ou apparent ponctuellement.

2.9.2.2. Production et distribution d'eau chaude individuelle

Eau chaude solaire avec ballon de stockage individuel et capteur solaire ou par chauffe-eau thermodynamique.

2.9.2.3. Evacuations

Toutes les évacuations de tous les appareils sanitaires seront en tuyaux PVC.

2.9.2.4. Appareils sanitaires et robinetterie

. Baignoire acrylique de couleur blanche, robinetterie mitigeuse, douchette avec flexible et support douchette.

Tablier de baignoire carrelé avec trappe de visite

. Vasque porcelaine, robinetterie mitigeuse à tête céramique sur plan vasque stratifié dans les salles d'eau et salles de bains.

. Miroirs et bandeau lumineux au dessus des plans vasques..Cuvette WC de couleur blanche avec réservoir attenant, bouton poussoir à double débit, robinet d'arrêt, abattant double.

2.9.2.5. Robinet de puisage sur terrasses :

V auront un robinet de puisage.

2.9.3. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

2.9.3.1. Type d'installation

L'installation sera conforme à la réglementation C15.100

Les circuits seront distribués sous tubes spéciaux encastrés dans les murs, doublages, cloisons, dalle béton sous carrelage.

2.9.3.2. Equipement de chaque pièce

Chaque logement sera équipé d'un tableau comportant l'installation de comptage et le disjoncteur différentiel. Les logements seront équipés d'un détecteur de fumée.

Appareillage de type SCHNEIDER série OVALIS ou équivalent :

* Séjour :

- 1 point lumineux en simple allumage ou va et vient si nécessaire
- 5 PC 16 A + T réparties
- 1 prise TV / FM / SAT
- 1 prise téléphone de type TJ 45
- Commande des volets roulants des menuiseries des séjours

* Terrasses, Loggias :

- 1 point lumineux en simple allumage
- 1 PC 16 A + T étanche

* Entrée / hall

- 1 point lumineux en simple allumage ou en va et vient si nécessaire
- 1 PC 16 A + T
- 1 tableau électrique avec T.R.I
- 1 sonnette avec carillon (bouton d'appel sur le palier du logement)
- 1 vidéophone intérieur

* Dégagements :

- 1 point lumineux en simple allumage ou va et vient si nécessaire
- 1 PC 16 A + T (si surface supérieure à 4m²)

* WC :

- 1 point lumineux en simple allumage
- 1 PC 16 A + T si accessibilité handicapé

* Cuisine :

- 1 point lumineux central en simple allumage
- 1 linoliteau-dessus de l'évier en simple allumage
- 2 PC 16 A + T sur circuit spécialisé pour lave-vaisselle, lave-linge, (lave linge le cas échéant lorsqu'il n'est pas dans le placard chaudière ou dans la salle de bains)
- 1 PC 32 A + T sur circuit spécialisé pour cuisson
- 1 PC 16 A + T pour réfrigérateur
- 1 PC 16 A + T
- 4 PC 16 A + T sur plan de travail à 1.10m du sol dont une PC à proximité immédiate du dispositif d'éclairage
- 1 alimentation hotte

* Chambres :

- 1 point lumineux central en va et vient tête de lit
- 3 PC 16 A + T
- 1 PC 16 A + T à proximité de la commande d'éclairage pour la chambre en accessibilité handicapé
- 1 prise téléphone type RJ 45
- 1 prise TV / FM dans chambre principale
- Commande de volet roulant de la menuiserie

* Salles de bains salles d'eau :

- 1 point lumineux central + bandeau lumineux en double allumage
- 1 PC 16 A + T à 1,10 m du sol à proximité de la commande d'éclairage si accessibilité handicapé
- 1 PC 16 A + T pour les salles de bains d'une superficie > 4m²

2.9.4. CHAUFFAGE - VENTILATION

2.9.4.1. Type d'installation

Chauffage par radiateur électrique individuel.
sèche serviette électrique dans la salle de bains, salle d'eau.

2.9.4.2. Températures garanties

Conforme à la réglementation en vigueur.

2.9.4.3. Ventilation mécanique des locaux

Ventilation simple flux hygroréglable avec caisson individuel en faux-plafond salle de bains logements 1-10 / 2-10 / 3-10
. Bouches d'extraction dans les wc, salle de bains, salle d'eau et cuisine.

2.9.4.4. Prises d'air frais

Sur menuiseries extérieures, coffres de volets roulants ou en murs des séjours et chambres, entrées d'air hygroréglables selon étude thermique RT 2005 et réglementation acoustique.

2.9.5. EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATION

2.9.5.1. Radio TV

1 prise TV / FM / SAT dans séjour et prise TV / FM dans la chambre principale.

2.9.5.2. Téléphone

1 Prise téléphone de type RJ45 dans séjour et chambres.

2.9.5.3. Fibre optique

Pré-équipement fibre optique (fourreaux) dans le séjour et toutes les chambres

2.9.6. COMMANDE D'OUVERTURE DE LA PORTE PRINCIPALE DE L'ENTREE

L'accès au bâtiment se fait par une platine de rue comprenant vidéophone, digicode et lecteur de badge type « VIGIK ». Ce système est relié à chaque appartement par un vidéophone.

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1. PARKING EN SOUS-SOL

3.1.1. Murs ou cloisons

Murs en béton banché bruts, épaisseur suivant étude structure.

Cloisons de séparation en agglos ou en béton banché, épaisseur suivant étude structure.

3.1.2. Plafonds

Plancher dalle pleine en béton armé, épaisseur suivant étude structure.

Coupe-feu au droit des logements et parties communes, suivant réglementation en vigueur.

3.1.3. Sols

Dallage en béton armé, épaisseur suivant étude structure.

3.1.4. Délimitation au sol

Peinture au sol des sas et locaux de service

3.1.5. Ventilation

Ventilation mécanique des sous-sols avec un groupe d'extraction par niveau conforme à la réglementation.

3.1.6. Equipement électrique

Luminaires de secours, selon normes en vigueur.

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1. CIRCULATION DU SOUS-SOL

4.1.1. Sols

Dallage en béton armé, surfacage soigné

4.1.2. Murs

Murs en béton brut

4.1.3. Plafonds

Plafond en béton brut.

4.1.4. Portes d'accès

Porte d'accès automobile basculante à commande électrique par télécommande depuis l'extérieur et ouverture conforme à la réglementation en vigueur.

4.1.5. Rampes d'accès pour véhicules

Finition en béton

4.1.6. Equipement électrique

Eclairage général du sous-sol par des luminaires sur détecteurs temporisés, dispositif de sécurité et balisage conforme à la réglementation.

4.2. HALLS D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

4.2.1. Sols

Carrelage grès cérame en 60 x 60, posé sur isolant phonique suivant projet de décoration. Plinthes assorties au sol.
Tapis brosse encastré dans cadre au niveau du SAS d'entrée.

4.2.2. Parois

2 couches de peinture acrylique mâtt sur les murs selon projet de décoration.
Miroir dans le hall d'entrée.
Ensemble vitré en façade.

4.2.3. Plafonds

Faux plafonds acoustiques suivant norme en vigueur et projet de décoration.

4.2.4. Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

Ensemble en aluminium, vitrage feuilleté de sécurité, blocage par ventouses électromagnétiques. Commande par vidéophone, digicode, lecteur de badge et bouton poussoir côté intérieur.

4.2.5. Equipement électrique

Eclairage en plafond ou en appliques murales sur détecteur de mouvement temporisé.

4.3. CIRCULATIONS RDC ET ETAGE

4.3.1. Sols

Carrelage en grès cérame 45 x 45, pose sur isolant phonique. Plinthes assorties au sol.

4.3.2. Murs

2 couches de peinture acrylique.

4.3.3. Plafonds

Faux plafonds acoustiques suivant norme en vigueur et projet de décoration.

4.3.4. Equipement électrique

Spot encastré en plafond ou en appliques murales sur détecteur de mouvement temporisé.

4.3.5. Escalier des étages :

Escalier en béton armé avec peinture de sol sauf départ de chaque niveau en carrelage et bande de galets pour appel à vigilance.

Garde-corps métallique finition peinture laquée brillante suivant plans.

Main courantes métalliques finition peinture laquée brillante.

Lanterneaux de désenfumage selon réglementation incendie.

Hublot décoratif sur détecteurs de mouvement temporisés.

5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1. ASCENSEUR

Ascenseur électrique, conforme aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées.

Cabines à porte automatique coulissante à deux vantaux à ouverture latérale, équipées de panneaux en revêtement stratifié, d'un miroir et sol en carrelage. Portes palières coulissantes à deux vantaux à ouverture latérale.

Niveaux desservis sur VIGIK : -2 et -1.

Niveaux desservis sans contrôle : 0,1,2,3.

Niveau desservi avec contrôle Vcode: 4 | GIK : 4.

5.2. TELECOMMUNICATIONS

5.2.1. Téléphone

Equipement réglementaire dans gaines techniques pour chaque bâtiment.

5.2.2. Antennes TV et radio

Antenne collective permettant la réception des chaînes nationales hertziennes TNT.

5.3. STOCKAGE DES ORDURES MENAGERES

Le stockage des ordures ménagères est prévu dans le local prévu à cet effet au RDC du bâtiment (porte donnant sur l'extérieur).

5.4. ALIMENTATION EN EAU

5.4.1. Comptages généraux

Comptage général en limite de propriété de la résidence dans niche à compteurs, et comptages particuliers en gaines.

5.4.2. Colonnes montantes

En gaines techniques pour chaque bâtiment.

5.4.3. Branchements particuliers

Depuis les colonnes ci avant, chaque appartement aura son départ indépendant avec robinet d'arrêt équipé de manchettes permettant la pose ultérieure d'un compteur divisionnaire.

5.5. ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.5.1. Comptage des services généraux

Dans gaine technique circulation.

5.5.2. Colonnes montantes

Emplacement dans gaines techniques pour chaque bâtiment.

5.5.3. Branchement et comptages particuliers

Emplacement des compteurs :

- compteurs dans tableau abonné de chaque appartement
- disjoncteurs réglementaires intégrés aux tableaux dans chaque logement.

5.6. ALIMENTATION GAZ

Sans objet pour les villas.

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1. ACCES PIETONS

Chemin d'accès à l'entrée

Cheminement en béton désactivé

6.2. BOITES AUX LETTRES

Conforme aux normes de la Poste. Portes et profilés en acier laqué, serrure à clés plates et portes-étiquettes positionnés dans le hall.

6.3. ECLAIRAGE EXTERIEUR

Eclairage entrée du bâtiment par luminaires en sous-face du plancher Haut RdC sur cellule astronomique

6.4. RESEAUX DIVERS

6.4.1. Eau

Branchement en limite de propriété sur le réseau concessionnaire.

6.4.2. Gaz

La résidence sera alimentée en gaz par GRDF.
Le coffret gaz sera installé à l'entrée de la résidence.

6.4.3. Electricité

Desserte BT réalisée depuis le transformateur au RDC du bâtiment.

6.4.4. Eaux usées

Raccordement sur réseau EU en limite de propriété.

6.4.5. Télécommunications

Raccordement sur réseau France Télécom dans une chambre de tirage à proximité de l'entrée de la résidence.

6.4.6. Evacuation des eaux de pluie

Réseau d'évacuation EP raccordé au réseau en limite de propriété.
Chaussée réservoir et rétention d'eau en terrasse inaccessible suivant prescriptions du permis de construire

6.4.7. Poteau incendie

Sans objet.

NOTA 1 :

Les différents éléments d'équipements, matériaux ou matériels indiqués dans la présente notice peuvent être modifiés par la société en cas de force majeure, notamment en cas de réglementation administrative contraignante, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, ou si des impossibilités techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier. Toutefois les matériaux ou matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente.

De même, il est précisé que les cotes, dimensions, et surfaces mentionnées dans la présente notice et sur les plans sont indiquées sous réserve des tolérances de construction et que la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus.

L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs figurée à titre indicatif et les retombées, faux-plafonds, canalisations et radiateurs peuvent être modifiées.

La présente notice reprend l'ensemble des prestations de l'opération qui ne s'appliquent pas forcément à tous les logements.

FIN.